Communiqué
Examens pro TSEF

Deux examens professionnels sont ouverts au titre de l'année 2018, pour les grades de :

- ➔ **TSEF2 : 37 postes** (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034298612&dateTexte=&categorieLien=id)
- ➔ **TSEF1 : 38 postes** (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034298618&dateTexte=&categorieLien=id)

L'organisation de ces examens professionnels est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

Date **limite de retrait des dossiers d'inscription** et de RAEP : **2 mai 2017** à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.

Clôture des inscriptions : **4 mai 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

Épreuve écrite d'admissibilité : le **20 juin 2017**, dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon et de Lyon.

Épreuve orale d'admission : à Lyon, à compter du **16 octobre 2017**.

Commentaire

FO ne peut que se féliciter du nombre de postes ouverts aux examens professionnels des TSEF.
Il est à rappeler que les lauréats de ces examens **sont dispensés de mobilité**.

À ce titre, il serait bon que des examens pros soient aussi mis en place pour l'ensemble du corps des ATMD, afin qu'ils puissent profiter de la promotion sociale qui en découle.
Nous constatons que les ATMD peuvent obtenir de l'avancement par le biais du concours interne, mais avec **mobilité obligatoire** !

FO saisira la DRH-MD sur ce sujet, pour l'équité de traitement des agents.

Paris, le 29 mars 2017

FÉdération syndicaliste FO de la **D**éfense des **I**ndustries de l'**A**rmement et des **S**ecteurs **A**ssimilés
46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com